



S . A . T

Syndicat Armagnac Ténarèze
Services des Eaux et des Assainissements

COMMUNIQUÉ À LA POPULATION

Des traces de métaldéhyde ont été détectées en sorite de la station de traitement d'eau potable **du Barradé à Gondrin** lors de la dernière analyse réalisée au titre du contrôle sanitaire, le 23 mai 2024.

Le métaldéhyde est un pesticide utilisé dans la lutte contre les limaces et les escargots, pour les grandes cultures (blé et colza) et par les particuliers.

Le dépassement de la limite de qualité (0,10 µg/l) qui a été observé est peu important -0,12 µg/l- mais suffisant pour **déclarer l'eau produite non conforme**.

En terme d'effets sanitaires, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail (ANSES) conclut qu'en dessous d'une teneur de métaldéhyde de 60 µg/l, **la consommation de l'eau ne présente aucun risque pour la santé.**

Le Code de la Santé Publique impose néanmoins aux collectivités d'informer les usagers de ces non-conformités.

Le SAT met tout en œuvre pour qu'un retour à une situation normale ait lieu rapidement. Un prélèvement de contrôle sera réalisé prochainement.

Pour le Syndicat Armagnac Ténarèze

Le 29/05/2024

